

CONDITIONS DU JEU DE LOTERIE POKER LOTTO

Les présentes Conditions de jeu s'appliquent au jeu de loterie POKER LOTTO, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou révisées

1.0 Règles

- 1.1 POKER LOTTO est régi par les règles relatives aux jeux de loterie de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société ») qui sont disponibles sur demande et comprennent des limitations de responsabilité.
- 1.2 Les mots figurant à la fois dans les présentes Conditions du jeu de loterie POKER LOTTO et dans les Règles relatives aux jeux de loterie de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario ont les mêmes définitions.

2.0 Participation au jeu

2.1 Dans POKER LOTTO:

- (a) « jeu de cartes standard » Cinquante-deux cartes au total composées de quatre couleurs, chacune composée de treize (13) cartes.
- (b) « couleurs » ♣ (trèfle ou « T »), ♦ (carreau ou « Ca »), ♥ (cœur ou « Co ») et ♠ (pique ou « P »).
- (c) « valeur » Valeur numérique d'une carte individuelle, comprenant treize (13) rangs, du plus bas au plus élevé : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, Valet, Dame, Roi et As. L'As peut être la carte de valeur la plus élevée ou la plus basse.
- (d) « sélection » ou « main » Cinq cartes tirées d'un jeu de cartes standard.
- (e) « ALL IN » Caractéristique « instantanée » facultative pouvant être achetée en même temps que le jeu de loterie POKER LOTTO.
- (g) « gros lot progressif » Cagnotte de certains lots ALL IN, selon ce qui est décrit au paragraphe 4.2; la cagnotte augmente d'un certain pourcentage à chaque achat de l'option ALL IN, mais elle diminue chaque fois qu'un lot ALL IN est attribué grâce à une Quinte royale ou à une Quinte.
- (g) les « cartes » ou les « numéros » sont les suivants :

Couleurs Cartes

	2♣	3♣	4♣	5♣	6♣
	Deux de trèfle	Trois de trèfle	Quatre de trèfle	Cinq de trèfle	Six de trèfle
	2T	3T	4T	5T	6T
	7♣	8♣	9 ♣	10♣	
♣	Sept de trèfle	Huit de trèfle	Neuf de trèfle	Dix de trèfle	
Trèfle	7T	8T	9T	10T	
	J♣	Q ♣	K♣	A♣	
	Valet de trèfle	Dame de trèfle	Roi de trèfle	As de trèfle	
	JT	QT	KT	AT	
	2♦	3♦	4♦	5♦	6♦
Company	Deux de carreau	Trois de carreau	Quatre de carreau	Cinq de carreau	Six de carreau
Carreau	2Ca	3Ca	4Ca	5Ca	6Ca

	7♦	8♦	9♦	10♦	
	Sept de carreau	Huit de carreau	Neuf de carreau	Dix de carreau	
	7Ca	8Ca	9Ca	10Ca	
	J♦	Q♦	K♦	A♦	
	Valet de carreau	Dame de carreau	Roi de carreau	As de carreau	
	JCa	QCa	KCa	ACa	
	2♥	3♥	4♥	5♥	6♥
	Deux de cœur	Trois de cœur	Quatre de cœur	Cinq de cœur	Six de cœur
	2Co	3Co	4Co	5Co	6Co
••	7♥	8♥	9♥	10♥	
Coore	Sept de cœur	Huit de cœur	Neuf de cœur	Dix de cœur	
Cœur	7Co	8Co	9Co	10Co	
	J♥	Q♥	K♥	A♥	
	Valet de cœur	Dame de cœur	Roi de cœur	As de cœur	
	JCo	QCo	KCo	ACo	
	2♠	3♠	4♠	5♠	6♠
	Deux de pique	Trois de pique	Quatre de pique	Cinq de pique	Six de pique
	2P	3P	4P	5P	6P
	7♠	8♠	9♠	10♠	
₽.	Comt do miguo	Huit do miguo	Neuf de pique	Dix de pique	
Diana	Sept de pique	Huit de pique	ricar ac pique	Dist are project	
Pique	7P	8P	9P	10P	
Pique					
Pique	7P	8P	9P	10P	

- 2.2 Le joueur ne peut participer que par Mise-éclair.
- 2.3 Le jeu POKER LOTTO comprend un élément « instantané » et un élément « tirage ». Les joueurs peuvent également ajouter l'option ALL IN en payant le prix du jeu POKER LOTTO et du jeu ALL IN. L'option ALL IN ne peut être achetée qu'avec le jeu POKER LOTTO.
- 2.4 Le joueur peut demander de une à trois mains par billet, au coût de 2 \$ par main. Un joueur peut également ajouter l'option ALL IN, pour un coût supplémentaire de 1 \$ par main jouée. Le nombre de jeux ALL IN doit correspondre au nombre de mains sur le billet.
- 2.5 « billet gagnant » pour :
 - (a) l'élément « instantané » du jeu POKER LOTTO, billet dont la sélection (main) correspond à la main de poker gagnante d'un lot Gain instantané, selon ce qui est défini à l'alinéa 4.2(k)
 - (b) la caractéristique « ALL IN » du jeu, billet comprenant l'option ALL IN et dont la sélection (main) correspond à la main de poker gagnante d'un lot Gain instantané et du lot ALL IN s'y rapportant, selon ce qui est défini à l'alinéa 4.2(k);
 - (c) pour l'élément « tirage » du jeu, billet dont les numéros correspondent exactement aux numéros tirés, tels que définis à l'alinéa 4.4(a).
- 2.6 Pour chaque billet demandé et payé, et pour chaque main, le système à accès direct :
 - (a) sélectionne cinq cartes pour le joueur à partir d'un jeu de cartes standard;
 - (b) affiche sur l'écran du client du terminal du détaillant (s'il y a lieu) :
 - (i) chacune des cartes sélectionnées pour la/les main(s),
 - (ii) le montant estimatif du gros lot progressif;
 - (c) imprime un billet sur lequel figurent :

- (i) chaque main jouée;
- (ii) la date applicable du tirage pour lequel le billet est admissible;
- (iii) l'heure (heure de l'Est) à laquelle le billet a été imprimé par le terminal du détaillant;
- (iv) le logo ALL IN (ALL IN) et le mot « INSCRIT » si l'option ALL IN est ajoutée;
- (v) un message indiquant si le billet est un billet gagnant de l'élément « instantané » et de l'élément « ALL IN » (le cas échéant) du jeu;
- (vi) le montant misé en dollars, qui varie en fonction du nombre de mains demandées et selon l'ajout, ou non, de l'option ALL IN;
- (vii) d'autres renseignements relatifs au jeu.
- 2.7 Le système à accès direct ne produira pas la même main plus d'une fois sur un même billet.

3.0 Le tirage

Sauf avis contraire de la Société, chaque jour, du lundi au dimanche inclusivement, la Société tirera au hasard cinq (5) numéros parmi les cinquante-deux (52) numéros compris dans un jeu de cartes standard. Les cinq (5) numéros tirés sont les « numéros gagnants » de l'élément « tirage » du jeu.

4.0 Structure des lots et limitations de responsabilité

- 4.1 Structure des lots de l'élément « instantané » du jeu POKER LOTTO
 - (a) Les billets gagnants de l'élément « instantané » sont déterminés en fonction des mains du joueur correspondant à la main de poker gagnante d'un lot Gain instantané, selon ce qui est défini dans la structure des lots à l'alinéa 4.2(k).
 - (b) Le gagnant d'un lot Gain instantané de Poker Lotto n'est admissible à recevoir qu'un seul lot Gain instantané par main gagnante selon ce qui est décrit à l'alinéa 4.2(k).
 - (c) Les jeux gratuits Gain instantané de Poker Lotto ne consistent qu'en un (1) jeu de loterie de POKER LOTTO, valide pour le tirage suivant, une fois échangé. Les jeux gratuits ne comprennent pas l'élément « ALL IN ». Les joueurs pourront, s'ils le désirent, payer pour ajouter l'option ALL IN à leur billet de jeu gratuit.
 - (d) Le gagnant d'un lot Gain instantané de Poker Lotto demeure admissible à gagner un lot pour l'élément « tirage » du jeu à la date du tirage applicable (voir les paragraphes 5.3 et 5.4).

4.2 Structure des lots de l'option ALL IN

- (a) Les billets gagnants de l'élément « ALL IN » sont déterminés en fonction des mains du joueur correspondant à la main de poker gagnante d'un lot Gain instantané et du lot ALL IN s'y rapportant, selon ce qui est défini dans la structure des lots à l'alinéa 4.2(k).
- (b) Le gagnant d'un lot ALL IN n'est admissible à recevoir qu'un seul lot Gain instantané par main gagnante, selon ce qui est décrit à l'alinéa 4.2(k).
- (c) Seules les mains ALL IN suivantes sont gagnantes : Quinte royale, Quinte, Carré, Main pleine et Couleur.
- (d) Tous les lots ALL IN s'ajoutent aux lots Gain instantané de POKER LOTTO.
- (e) Le montant minimal du gros lot progressif est de 10 000 \$; le gros lot progressif augmente d'un certain pourcentage à chaque achat de l'option ALL IN, mais il diminue chaque fois qu'un lot ALL IN est attribué grâce à une Quinte royale ou une Quinte.
- (f) Il n'y a pas de montant maximum pour le gros lot progressif; nonobstant le montant minimal du gros lot progressif de 10 000 \$, le montant du gros lot progressif dépend des ventes de l'option ALL IN et du hasard relativement aux moments où il y a une main gagnante ALL IN grâce à une Quinte royale ou à une Quinte.
- (g) Lorsqu'un lot ALL IN est gagné grâce à une Quinte royale, le montant du gros lot progressif tombe au montant minimal de 10 000 \$.

- (h) Lorsqu'un lot ALL IN est gagné grâce à une Quinte, le montant du gros lot progressif diminue de 10 %. Si le montant du gros lot progressif est de moins de 11 000 \$ lorsqu'un lot est gagné grâce à une Quinte, le gros lot progressif tombe au montant minimal de 10 000 \$.
- (i) Pour chaque achat de jeu ALL IN à 1,00 \$:
 - (i) 25,2 % est versé au gros lot progressif pour les lots ALL IN gagnés grâce à une Quinte royale ou à une Quinte. Le calcul est déterminé au moyen d'approximations et de simulations mathématiques, et est donc considéré approximatif.
 - (ii) 24,8 % est versé au fonds réservé aux lots ALL IN fixes gagnés grâce à un Carré, à une Main pleine ou à une Couleur.
- (j) Lorsqu'un lot ALL IN est attribué, le montant comprend la cotisation du joueur lors de l'achat de l'option ALL IN. Les gros lots progressifs sont calculés en fonction du nombre de mains. Pour les billets de POKER LOTTO comprenant plusieurs jeux ALL IN, le montant potentiel du gros lot progressif ALL IN est calculé séparément, dans l'ordre dans lequel les mains apparaissent sur le billet.
- (k) Les lots sont fondés sur la structure des lots suivante :

Mains de poker gagnantes de l'élément « instantané »	Description	Lot Gain instantané de POKER LOTTO	Lot ALL IN*	Chances de gagner
	Cinq (5) cartes composées d'un as, d'un roi, d'une dame, d'un valet et d'un 10 de la même couleur, par exemple :		100 % du montant du gros lot progressif	
Quinte royale	10♥ J♥ Q♥ K♥ A♥ 10Co JCo QCo KCo ACo (Dix de cœur, Valet de cœur, Dame de cœur, Roi de cœur, As de cœur)	5 000 \$	Montant minimal du gros lot progressif: 10 000 \$	1 sur 649 740
Quinte	Cinq (5) cartes de la même couleur dans un ordre successif, par exemple : 4♣ 5♠ 6♠ 7♠8♠ 4P 5P 6P 7P 8P (Quatre de pique, Cinq de pique, Six de pique, Sept de pique, Huit de pique)	500 \$	10 % du montant du gros lot progressif Montant minimal : 1 000 \$	1 sur 72 193
Carré	Cinq (5) cartes composées de quatre (4) cartes de la même valeur numérique et de une (1) carte d'une autre valeur, par exemple : 9♥ 9♦ 9♣ 9♣ K♣ 9Co 9Ca 9T 9P KP (Neuf de cœur, Neuf de carreau, Neuf de trèfle, Neuf de pique, Roi de Pique)	175 \$	175 \$	1 sur 4 165
Main pleine	Cinq (5) cartes composées de trois (3) cartes de la même valeur numérique et de deux (2) autres cartes de la même valeur numérique (différente de la valeur numérique des trois (3) premières cartes susmentionnées), par exemple :	75 \$	75 \$	1 sur 694

	4♥ 4♣ Q♦ Q♣ Q♠ 4Co 4T QCa QT QP (Quatre de cœur, Quatre de trèfle, Dame de carreau, Dame de trèfle, Dame de pique)			
Couleur	Cinq (5) cartes de la même couleur, par exemple : K♣ 10♣ 8♣ 6♣ 5♣ KT 10T 8T 6T 5T (Roi de trèfle, Dix de trèfle, Huit de trèfle, Six de trèfle et Cinq de trèfle)	50 \$	50 \$	1 sur 509
Séquence	Cinq (5) cartes dans un ordre successif, par exemple: Q♦ J♠ 10♦ 9♥ 8♠ QCa JP 10Ca 9Co 8P (Dame de carreau, Valet de pique, Dix de carreau, Neuf de cœur et Huit de pique)	20 \$	Aucun lot ALL IN	1 sur 255
Brelan	Trois (3) cartes de la même valeur numérique et deux (2) cartes de n'importe quelle autre valeur (différente de la valeur numérique des trois (3) premières cartes susmentionnées), par exemple : 5♠ 5♠ 5♥ A♠ J♠ 5P 5Ca 5Co AP JP (Cinq de pique, Cinq de carreau, Cinq de cœur, As de pique, Valet de pique)	5 \$	Aucun lot ALL IN	1 sur 47,3
Double paire [deux (2) paires]	Deux (2) cartes de la même valeur numérique, deux (2) autres cartes de la même valeur numérique (différente de la valeur numérique des deux (2) premières cartes susmentionnées) et une (1) carte de n'importe quelle autre valeur (différente de la valeur numérique des cartes de la première et de la deuxième paires), par exemple : 8♦ 8♥ 2♥ 2♠ A♣ 8Ca 8Co 2Co 2P AT (Huit de carreau, Huit de cœur, Deux de cœur, Deux de pique et As de trèfle)	2 \$	Aucun lot ALL IN	1 sur 21

Paire de valets ou mieux (comprend la paire de valets, la paire de dames, la paire de rois, et la paire d'as)	Deux (2) valets de n'importe quelle couleur et trois cartes (excluant les valets) de n'importe quelle valeur numérique; Deux (2) dames de n'importe quelle couleur et trois cartes (excluant les dames) de n'importe quelle valeur numérique; Deux (2) rois de n'importe quelle couleur et trois cartes (excluant les rois) de n'importe quelle valeur numérique; Deux (2) as de n'importe quelle couleur et trois cartes (excluant les as) de n'importe quelle valeur numérique, par exemple : J\$\darphi\$ K\$\darphi\$ 9\darphi\$ 8\$\darphi\$ JP JCa RT 9T 8Ca (Valet de pique, Valet de carreau, Roi de trèfle, Neuf de trèfle et Huit de carreau) ou Q\$\darphi\$ Q\$\darphi\$ J\$\darphi\$ 10\darphi\$ 2\darphi\$ QCa QT JT 10T 2T (Dame de Carreau, Dame de trèfle, Valet de trèfle, Dix de trèfle et Deux de trèfle) ou K\$\darphi\$ K\$\darphi\$ J\$\darphi\$ 7\$\darphi\$ 4\$\darphi\$ KT KP JT 7Co 4Ca (Roi de trèfle, Roi de Pique, Valet de trèfle, Sept de cœur et Quatre de Carreau) ou A\$\darphi\$ A\$\darphi\$ Q\$\darphi\$ 10\darphi\$ 3\$\darphi\$ AP ACo QCa	Un (1) jeu gratuit	Aucun lot ALL IN	1 sur 7,7
---	---	-----------------------	------------------	-----------

^{*} Les lots ALL IN s'ajoutent aux lots Gain instantané de POKER LOTTO.

- 4.3 Le montant estimatif du gros lot progressif ALL IN peut être affiché sur l'écran du client du terminal du détaillant, sur www.olg.ca et sur m.olg.ca (le cas échéant). Tous les montants du gros lot progressif affichés sont estimatifs et ne sont donnés qu'à titre d'information. En cas de conflit entre le montant estimatif du gros lot progressif ALL IN figurant dans le système informatique central et le montant affiché sur toute autre plate-forme, le montant figurant dans le système informatique central prévaut.
- 4.4 Structure des lots pour l'élément « tirage »
 - (a) Les billets gagnants de l'élément « tirage » sont déterminés en fonction de la sélection (main) du joueur et des numéros gagnants tirés à la date de tirage applicable. Les lots sont fondés sur la structure fixe suivante :

Catégories de lots du tirage (nombre de cartes correspondant Chances de Lots* aux numéros gagnants du tirage, gagner dans n'importe quel ordre) 5 sur 5 100 000 \$ 1 sur 2 598 960 500 \$ 1 sur 11 059 4 sur 5 3 sur 5 25 \$ 1 sur 240 5 \$ 2 sur 5 1 sur 16

- (b) Le gagnant d'un lot de l'élément « tirage » n'est admissible qu'à un seul lot par main.
- (c) La Société limite la somme totale des lots payables pour l'élément « tirage » du jeu (5 sur 5, 4 sur 5, 3 sur 5 et 2 sur 5) à un million de dollars (1 000 000,00 \$) par tirage. Si le total des lots gagnés avec tous les billets gagnants pour l'élément « tirage » du jeu dépasse un million de dollars (1 000 000 \$), les montants des lots pour l'élément « tirage » du jeu seront alors réduits et déterminés proportionnellement au montant qui aurait été gagné dans le cadre du tirage si la présente disposition n'existait pas.

5.0 Conditions

- 5.1 Le joueur doit payer le détaillant pour son billet et le détaillant doit recevoir ledit paiement avant de remettre le billet au joueur. Le joueur est responsable de demander l'ajout de jeux ALL IN avant de payer pour son billet.
- 5.2 Le joueur ne peut demander d'annuler son billet et le détaillant ne peut annuler un billet après qu'il est imprimé.
- 5.3 Les lots Gain instantané de POKER LOTTO et/ou les lots ALL IN, tels que décrits au paragraphe 4.2(k), peuvent être attribués avant le tirage, après que le billet est émis et que le paiement pour ledit billet est recu.
- 5.4 Lorsque le billet gagnant d'un lot Gain instantané est échangé avant que le tirage ait eu lieu, la Société doit remettre au joueur un reçu de billet (billet d'échange) pour le tirage applicable et un coupon de validation (reçu du client) comprenant des renseignements sur le(s) lot(s) Gain instantané de POKER LOTTO et/ou les lots ALL IN ayant déjà été réclamé(s).

6.0 Divers

- 6.1 La Société peut modifier les présentes Conditions de jeu en tout temps et de quelque manière que ce soit.
- 6.2 Les intertitres des présentes Conditions de jeu servent uniquement à faciliter la consultation et n'ont aucun effet sur l'interprétation des présentes Conditions de jeu.
- 6.3 À moins d'avis contraire de la Société, les présentes Règles de jeu entrent en vigueur le 4 mai 2014.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO 4 mai 2014

This document is also available in English by calling 1-800-387-0098.

^{*} Voir l'alinéa 4.4(c) pour les limitations de responsabilité.